

DOSSIER DE PRESSE

PUBLICATION DE L'ÉTUDE BIPE SUR LES SERVICES PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'INVESTISSEMENT ET L'INNOVATION, ÉLÉMENTS CLÉS D'UNE FILIÈRE D'EXCELLENCE

Le BIPE et la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) publient ce jour les résultats de la 6^{ème} édition de l'étude BIPE sur les services publics d'eau et d'assainissement. Document de référence pour le secteur de l'eau, ce rapport livre un panorama exhaustif et précise les enjeux actuels et à venir pour le secteur de l'eau : état de la ressource, organisation institutionnelle et gouvernance, performances des services, recherche et développement, compétitivité du secteur, contribution des entreprises en matière de développement durable et d'emploi, etc.

Ces indicateurs confirment que malgré un contexte général de contraction des dépenses publiques locales, il existe un transfert de l'innovation des entreprises vers les services publics d'eau.

Pour maintenir la performance des services d'eau français, cet effort d'implantation de l'innovation devra être soutenu dans le temps par des politiques d'investissement à long terme.

En outre, l'innovation dans la gestion de l'eau et l'investissement sont des impératifs pour répondre aux objectifs de développement durable et aux ambitions de la transition énergétique, enjeux majeurs des futures négociations de la COP 21.

« Cette étude confirme la performance économique et technique des services publics d'eau et d'assainissement en France. La maîtrise des prix des services et leur haut niveau de performance (en termes de qualité de l'eau ou de protection de la ressource notamment) résultent de solutions innovantes conçues puis mises en œuvre par nos entreprises. Ces constats positifs permettent de mesurer la nécessité pour les autorités organisatrices d'implanter l'innovation au cœur des services », a déclaré Bertrand Camus, récemment désigné Président de la FP2E.

DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUE, TECHNOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE CONFIRMÉES



La maîtrise des prix des services d'eau maintenue

▪ La stabilité du budget des ménages consacré à l'eau confirme le maintien de la maîtrise des prix des services d'eau et d'assainissement français.

↳ La part du budget des ménages consacrée aux dépenses liées à l'eau est en moyenne de 0,8%, depuis 8 ans. En comparaison, les ménages consacrent 2,2% de leur budget aux dépenses liées à l'électricité et au gaz, et 4,4% à celles liées aux télécommunications.

↳ Aujourd'hui, le prix moyen des services d'eau et d'assainissement dans les grandes villes françaises est de 3,52€/m³, soit **13 % en dessous de la moyenne européenne**, qui est de 4,05€/m³ - (Etude BIPE d'après Etude NUS Consulting 2015 sur les 5 plus grandes villes de 10 pays d'Europe).

- Les entreprises de l'eau contribuent largement à cette performance économique puisqu'elles assurent l'approvisionnement des deux tiers de la population française (66,1%) en eau potable, et dépolluent les eaux usées de plus de la moitié des Français (53,3%) raccordés à un service d'assainissement collectif.
- En outre, pour préserver l'accès à l'eau des plus démunis, les entreprises de l'eau conçoivent et mettent en œuvre des solutions adaptées aux besoins des abonnés en difficulté :
 - ↳ Depuis dix ans, elles apportent une **contribution volontaire aux Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** dans les trois quarts des départements. Ces dispositifs, traitent en moyenne 35 000 dossiers par an pour des abandons de créances à hauteur de 2,4 millions d'euros par an,
 - ↳ Elles participent à d'autres initiatives locales (en partenariats avec les autorités organisatrices et les services sociaux communaux) comme l'émission de « **Chèques Eau** », qui apportent une réponse préventive et immédiate aux personnes en difficulté. Financés par les recettes des services, ils sont dédiés au règlement des factures d'eau et mis à disposition des organismes sociaux communaux (CCAS). En 2013, ces dispositifs ont concerné près de 28 000 abonnés pour un montant de plus d'un million d'euros (par exemple au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), à Lyon, ou à Mantes-en-Yvelines),
 - ↳ Par ailleurs, elles accompagnent les collectivités dans la démarche d'expérimentation de nouvelles structures tarifaires, à caractère social, entreprise récemment dans une cinquantaine de collectivités (par exemple au sein du SEDIF, à Bordeaux, ou à Lille).

Des technologies de pointe pour une haute qualité de service et une meilleure protection des ressources

- Maintenir la haute qualité d'eau dont bénéficient les consommateurs français est un enjeu constant pour les opérateurs. Pour y répondre, les entreprises de l'eau engagent, aux côtés des collectivités, des efforts importants en termes d'investissement dans la modernisation des infrastructures et dans leurs activités de R&D.
 - ↳ Ainsi, dans le cadre de leurs activités de délégation de service public, elles maintiennent **un niveau d'investissement soutenu**, en augmentation de 10% par rapport à 2012, qui atteint aujourd'hui **888 millions d'euros**.
 - ↳ Par ailleurs, **elles investissent annuellement 120 millions d'euros dans leurs travaux de R&D** en France, pour lesquels elles mobilisent près de 870 salariés.
- En France, les contrôles rigoureux réalisés par les autorités Régionales de Santé (ARS) portent sur l'ensemble du système de distribution : points de captage, usines de traitement, réservoirs et réseaux.
 - ↳ En plus des contrôles effectués par les ARS, les entreprises surveillent elles-mêmes la qualité de l'eau tout au long du processus de production et de distribution. **Dans les services qui leurs sont confiés, elles réalisent annuellement près de 8,1 millions d'analyses.**
- Optimiser la qualité de l'eau passe aussi par une lutte adaptée et constante contre les nouvelles formes de pollution, et implique le déploiement de technologies de pointe. Les procédés de filtration de l'eau par membranes, innovations qui résultent des efforts permanents des entreprises en matière de R&D, sont des techniques permettant de retenir les particules de taille infime.
 - ↳ **Evolution notable, la capacité de production des sites équipés de membranes gérés par les entreprises de l'eau a augmenté en moyenne de 7% par an entre 2006 et 2013.**
- L'étude met en exergue **une diminution significative des prélèvements en eau: une économie d'1 milliard de mètre cubes d'eau a été réalisée en 8 ans** (5,5milliards de m³ d'eau prélevés en 2008, contre 6,5 milliards de m³ prélevés en 2003).
 - ↳ Parmi les divers facteurs favorisant cette évolution remarquable, figure le **développement des réseaux intelligents**, qui résulte également des efforts d'investissements des collectivités et des entreprises. Ces nouveaux équipements répondent à la fois aux enjeux d'optimisation de la qualité de l'eau (par le suivi des indicateurs de qualité en temps réel) et de protection de la ressource (par une meilleure détection des fuites). **Sur les 16 millions de compteurs gérés par les entreprises de l'eau, la part des compteurs intelligents** (équipés de télé-relevé ou de radio-relevé) **est 5 fois plus importante aujourd'hui qu'en 2008** (19% en 2013, 4% en 2008).

Améliorant la capacité d'intervention des opérateurs sur le terrain, ces équipements de pointe offrent aussi de nouveaux services aux usagers, qui peuvent désormais mieux maîtriser leur consommation grâce à un suivi en ligne et en temps réel. La France est d'ailleurs leader en Europe sur le segment des *smart metering*.

L'exploitation de ces équipements intelligents a permis d'améliorer considérablement la performance de certains réseaux. Dans la communauté urbaine de Bordeaux par exemple, les pertes en eau ont été réduites de près d'un tiers en trois ans grâce à des modulateurs de pression ; dans le Grand Lyon, c'est la pose de capteurs intelligents qui permet de pré-localiser les fuites au mètre près.

Des entreprises attentives à la réduction de l'impact environnemental de leurs activités

- Pour limiter l'impact environnemental de leurs activités, les entreprises de l'eau s'engagent également dans une démarche globale, notamment par le développement de la certification ISO 14001, en partenariat avec les collectivités.
 - ↳ **Plus de 66% du chiffre d'affaires réalisé par les entreprises de l'eau s'inscrivent dans le cadre d'une activité certifiée ISO 14001** (65% pour les activités de services d'eau potable et 68% pour les services d'assainissement). **Cette démarche de certification a progressé de près de 20 points en 3 ans.**
- Les entreprises de l'eau sont aussi engagées dans la limitation des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique.
 - ↳ Elles ont, pour cela, de plus en plus recours aux énergies renouvelables, qui représentent aujourd'hui plus de **11% de l'énergie totale consommée par les entreprises dans leurs activités.**



UN SECTEUR COMPÉTITIF ENCADRÉ



Des services publics locaux régulés par diverses instances publiques

- En France, le secteur de l'eau s'inscrit dans un cadre structuré et régulé, dans lequel les autorités ont une liberté de choix pour confier la gestion des services d'eau ou d'assainissement à un opérateur public ou privé. **Les missions de régulation et de contrôle telles que définies dans les standards internationaux sont assurées par de multiples instances publiques en France** : Union Européenne, Parlement, Ministères (Ecologie, Santé, Economies & Finances), ONEMA, Agences de l'eau et Offices de l'eau, Comités de bassins et Commissions locales de l'eau, organes au sein des préfectures de région, DGCCRF, Médiateur de l'eau, Missions interservices de l'eau (MISE), ARS, Délégations de l'ONEMA, autorités organisatrices locales.
- Le cadre législatif français, basé sur des procédures de mise en concurrence encadrées, favorise l'innovation et la performance des services.
 - ↳ **Chaque année, les collectivités lancent entre 550 et 850 procédures de mise en concurrence** pour la gestion de leur service d'eau ou d'assainissement. La comparaison régulière des offres, quelle que soit leur nature, permet aux collectivités d'opter pour le meilleur rapport qualité/prix au regard des exigences de performance (technique, sociale, économique ou environnementale) préalablement définies. Cette compétition bénéficie *in fine*, aux consommateurs.

Des entreprises implantées au cœur des territoires

- En France, la filière industrielle de l'eau génère plus de **100 000 emplois. 57 000 personnes travaillent dans le cadre des services publics d'eau et d'assainissement, dont 32 000 au sein des entreprises de l'eau.**
 - ↳ Malgré une faible érosion de l'emploi depuis 2007, les entreprises maintiennent en France des emplois stables, en majeure partie non dé-localisables, et répartis sur plus de **500 points d'embauche dans tous les départements**, avec une moyenne 4 salariés pour 10 000 habitants. En outre, de bonnes conditions d'emploi font l'attractivité des métiers de l'eau, en particulier dans les entreprises de la FP2E, au sein desquelles :

- ✓ **plus de 93% des salariés sont en CDI** (84,5% sur l'ensemble du secteur eau/assainissement), de 10,6%, est très faible (40,6% tous secteurs confondus),
- ✓ le taux de turnover est très faible 10,6% (tous secteurs confondus : 40,6%),
- ✓ **l'investissement dans la formation de leurs salariés de 3,4%** en moyenne de la masse salariale, est sensiblement supérieur à la moyenne des secteurs (2,7%) et à la moyenne du secteur eau/assainissement (2,5%).

Par la formation, les entreprises anticipent et accompagnent en leur sein **les mutations des métiers de l'eau**, marquées par une technicisation accrue des activités, du fait de l'intégration de l'innovation technologique et notamment, de nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les dispositifs de gestion des services. Aujourd'hui, **65% des emplois de la filière sont affiliés à l'exploitation et à la technique**. La filière contribue d'ailleurs à faire émerger de nouveaux métiers, par exemple en lien avec la collecte, le suivi et le traitement des données via les réseaux intelligents.

En outre, au sein de la filière, l'implantation de l'innovation et des politiques d'investissement soutenues peuvent se traduire concrètement par la création d'emplois : en 2014, les entreprises de pose de canalisations avaient estimé que le doublement des investissements actuels dans le renouvellement des réseaux en France pourrait générer 10 000 emplois directs et indirects.

- Par ailleurs, les entreprises emploient les deux tiers de leurs effectifs, soit 62 000 personnes, hors de nos frontières et contribuent ainsi à l'exportation des savoir-faire français à l'international.



LA NÉCESSITÉ DE POLITIQUES D'INVESTISSEMENT À LONG TERME



- En France, l'investissement global dans les infrastructures s'élève chaque année à près de 6 milliards d'euros pour améliorer la qualité des services d'eau et d'assainissement, dont un peu moins d'un milliard provient de la contribution des entreprises, et le reste des collectivités avec l'aide des Agences de l'eau, des départements et des régions.
 - ↳ Selon les experts du secteur, le niveau d'investissement annuel de renouvellement des infrastructures, qui est de l'ordre de 800 millions d'euros, devrait être doublé et atteindre 1,6 milliards d'euros environ pour pouvoir renouveler les installations existantes de manière optimisée (pour un taux de renouvellement annuel de 1,2% du linéaire, au lieu des 0,6% actuels).
- Outre les constats positifs de l'étude, ces observations appellent les collectivités à la vigilance pour ne pas adopter, sur la durée, des politiques de sous-investissements fondées sur une logique de *low-cost*, qui auraient pour effet de provoquer des augmentations brutales des prix de l'eau pour les futures générations et de placer l'emploi sous tension.

Contacts presse

Blandine GUYON - Comfluence
blandine.guyon@comfluence.fr
01 40 07 98 27